

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC ROBERT-CLICHE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALFRED

AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente, donnée par Diane Jacques, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Alfred

Qu'un projet de règlement a été présenté à la séance du conseil du 1^{er} avril 2019. Ce projet vise :

- L'ajustement de la rémunération et de l'allocation de dépenses des élus à partir du 1^{er} janvier 2019
- La rémunération sur une base annuelle actuelle du maire est de 4680\$ et son allocation de dépenses est de 2 340\$
- La rémunération sur une base annuelle actuelle d'un conseiller est de 1 226.68\$ et son allocation de dépenses est de 613.32\$
- L'augmentation prévue est de 18% pour l'allocation de dépenses pour le maire et les conseillers
- Augmentation prévue de 500\$ pour le traitement annuel du maire
- Ce qui portera le traitement annuel du maire à 7 941\$ et le traitement annuel des conseillers à 1 950\$

Un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019.

Le projet de règlement concerne la rémunération du maire et la rémunération de tous les élus suite à la nouvelle imposition de l'allocation de dépenses du Fédéral. Le présent règlement abroge le règlement numéro 159 et tous les autres antérieurs.

Le règlement portera le numéro 172 et sera adopté à la prochaine séance ordinaire du conseil qui aura lieu :

Lundi le 3 juin 2019 à 20h00
Au lieu habituel des séances du Conseil

Donné à Saint-Alfred, ce 7 mai 2019

Diane Jacques
Directrice générale/sec.-très.

